

Contrat de collaboration Influenceur

Way Gliders - Rid'Air SAS, dont le siège social est situé à ZI - 68830 ODEREN - FRANCE
(ci-après dénommée "la marque")

et

M/Me _____
(ci-après dénommé "l'influenceur")

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- **Objet de l'accord.** Cet accord définit les conditions dans lesquelles l'influenceur fournit des services de marketing et de promotion à la marque, et la marque rémunère l'influenceur pour ces services. L'influenceur doit posséder une aile Way Gliders.
- **Description des services.** L'influenceur fournira les services suivants à la marque : publications sur le compte personnel de l'influenceur mettant en scène son aile Way Gliders. Ces dernières seront publiées sur les réseaux sociaux Facebook / Instagram, Youtube, TikTok ou sur un blog. Les publications peuvent être des photos, vidéos ou articles affichant explicitement l'aile Way Gliders de l'influenceur.
- **Types de contenus.** Les contenus publiés doivent contenir un visuel de l'aile Way de l'influenceur. Ils peuvent être purement descriptifs, divertissants, instructifs ou simplement esthétiques. Les contenus de l'influenceurs ne doivent jamais causer de tort à la marque. En outre, le port du casque est obligatoire sur les phases de vol, et aucune image dangereuse ne doit ressortir de la publication.
- **Conditions économiques.** En contrepartie des services fournis par l'Influenceur, la marque s'engage à rétribuer l'influenceur en bons d'achat valables sur le site www.ridair.com selon le barème suivant :
 - Photo de la voile + petit texte : 5€
 - Vidéo courte (1 minute, format vertical) sous forme de short/réel/tiktok, avec sous titres : 15€
 - Article de blog instructif avec photos de la voile : 15€
 - Vidéo longue (10 minutes maximum, format horizontal) de test, ou usage de la voile au sol ou en vol : 50€.

Les publications de type photo, vidéo courte ou article de blog sont limitées à une publication / semaine / influenceur / type de publication.

Les publications de type vidéo longue sont limitées à une vidéo / modèle de voile / influenceur. En cas de vidéo de test de voile, la voile de l'influenceur doit figurer au catalogue actuel Way Gliders.

L'adhésion au programme influenceur est cumulable avec le programme ambassadeur et / ou créateur de contenu.

- **Conditions de paiement.** L'influenceur recevra les rétributions sous forme de bon d'achat sur le site www.ridair.com, à chaque fin de trimestre à compter du 1er janvier de l'année en cours, ou au 31 décembre de l'année en cours (selon la préférence de l'influenceur).
- **Décompte des contenus / preuves de publications.** Afin d'attester du nombre de contenus publiés durant la période souhaitée (trimestre ou année), l'influenceur enverra par email à info@ridair.com un récapitulatif des publications réalisées, sous forme de captures d'écran datées.
- **Cessation d'activité.** Le présent accord prend effet le jour de la signature du contrat par l'influenceur et se prolonge par tacite reconduction chaque année sans limite de temps. L'une ou l'autre partie peut résilier le présent accord à tout moment moyennant une notification écrite par email à l'autre partie.
- **Confidentialité.** L'influenceur s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles de la marque, qui comprennent, sans s'y limiter, toutes les informations commerciales, techniques, financières et relatives à la clientèle de la marque.
- **Droits de propriété intellectuelle.** Tout le contenu créé par l'influenceur dans le cadre de la prestation de services à la marque est la propriété unique de l'influenceur. La marque peut toutefois partager et utiliser ce contenu à des fins de communication.
- **Droit applicable et juridiction compétente.** Tout litige découlant du présent accord ou s'y rapportant sera résolu par voie d'arbitrage conformément aux règles du droit français.

A _____

Le ___ / ___ / _____

La marque Way Gliders - Rid'Air SAS

Signature :

L'influenceur

Je souhaite participer au programme influenceur :

Signature :